

COMMUNE DE LE HOUGA

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

DU MERCREDI 14 MARS 2018

Le quatorze Mars 2018, à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire.

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André, PAVAN Josette, BIGOT Jean Jacques, MATHIEU Jean Marie, MENACQ Bernard, MESTHE Claude, MESTRES Michèle, MORIN Franck, VERDEJO Claudine

Procuration : Monsieur CROS Claude à Madame MANCIET Aline.

Excusées : Mesdames PRIAM Annie, SWINSCOE Claudine

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame MANCIET Aline a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

03.18.I – Approbation du procès verbal de séance du Conseil Municipal du 01 Mars 2018

03.18.II – Approbation des Comptes de Gestion 2017 – Vote des Comptes Administratifs 2017 et affectation des résultats 2017 aux budgets 2018.

- Commune
- Lotissement les Mimosas
- Lotissement le Petit Bois
- Multiservices
- Caisse des Ecoles

03.18. III – Devis enfouissement ligne EDF zone médico sociale

03.18.IV – Subvention caisse des écoles

03.18.V -Compte Personnel de Formation – Frais de déplacement

03.18.VI – Divers

LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 H 35

03.18.I – Approbation du procès verbal de séance du Conseil Municipal du 01 Mars 2018

Madame le Maire interroge l'Assemblée afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du 01 Mars 2018. Le procès verbal est adopté sans observation des membres de l'assemblée.

03.18.II – Approbation des Comptes de Gestion 2017 – Vote des Comptes Administratifs 2017 et affectation des résultats 2017 aux budgets 2018.

- Commune
- Lotissement les Mimosas
- Lotissement le Petit Bois
- Multiservices
- Caisse des Ecoles

Approbation des Comptes de Gestion 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion des budgets ci-dessus dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote des Comptes Administratifs 2017

Madame le Maire présente l'ensemble des comptes administratifs et précise qu'en ce qui concerne la commune le pourcentage des crédits consommés de la section de fonctionnement est de 28,81 % pour un pourcentage de recettes de 103,67 %. Elle indique que le taux d'endettement de la commune est en baisse de 6,70 % pour l'année 2017.

Arrivée de Madame Claudine VERDEJO 19 H 25.

La présentation terminée et conformément à l'article L.121-14 du CGCT, Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

- Commune :

Monsieur Jacques FITAN, 1^{er} adjoint au Maire, met le Compte Administratif 2017 de la commune au vote.

Section Fonctionnement					
Dépenses	1 304 709,13 €	Recettes	1 523 127,36 €	Résultat	218 418,23 €
			Résultat Reporté		3 171 256,73 €
			Résultat Global		3 389 674,96 €
Section Investissement					
Dépenses	627 761,02 €	Recettes	426 669,38 €	Résultat	-201 091,64 €
			Résultat reporté		-87 465,52 €
			Résultat Global		-288 557,16 €
			Résultat de clôture global		3 101 117,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA, par 9 voix pour et 2 abstentions, approuve le Compte Administratif 2017 de la commune.

- Lotissement les Mimosas :

Monsieur Jacques FITAN, 1^{er} adjoint au Maire, met le Compte Administratif 2017 du Lotissement les Mimosas au vote.

Section Fonctionnement					
Dépenses	71 396,52 €	Recettes	71 396,52 €	Résultat	0 €
			Résultat Reporté		43 128,53 €
			Résultat Global		43 128,53 €
Section Investissement					
Dépenses	71 396,52 €	Recettes	71 396,52 €	Résultat	0 €
			Résultat reporté		-71 396,52 €
			Résultat Global		-71 396,52 €
			Résultat de clôture global		-28 267,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2017 du Lotissement les Mimosas.

- **Lotissement le Petit Bois :**

Monsieur Jacques FITAN, 1^{er} adjoint au Maire, met le Compte Administratif 2017 du Lotissement le Petit Bois au vote.

Section Fonctionnement					
Dépenses	215 288,37 €	Recettes	215 288,17 €	Résultat	-0,20 €
			Résultat Reporté		-3 547,16 €
			Résultat Global		-3 547,36 €
Section Investissement					
Dépenses	215 288,17 €	Recettes	182.457.06 €	Résultat	-32 831,11 €
			Résultat reporté		-182 457,06 €
			Résultat Global		-215 288,17 €
			Résultat de clôture global		-218 835,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2017 du Lotissement le Petit Bois.

- **Multiservices**

Monsieur Jacques FITAN, 1^{er} adjoint au Maire, met le Compte Administratif 2017 du Multiservices au vote.

Section Fonctionnement					
Dépenses	8 670,76 €	Recettes	13 885,92 €	Résultat	5 215,16 €
			Résultat Reporté		9 220,67 €
			Résultat Global		14 435,83 €
Section Investissement					
Dépenses	6 491,90 €	Recettes	9 050,04 €	Résultat	2 558,14 €
			Résultat reporté		2 810,83 €
			Résultat Global		5 368,97 €
			Résultat de clôture global		19 804,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2017 du Multiservices.

- Caisse des Ecoles

Monsieur Jacques FITAN, 1^{er} adjoint au Maire, met le Compte Administratif 2017 de la caisse des écoles au vote.

Section Fonctionnement					
Dépenses	159 437,74 €	Recettes	137 611,17 €	Résultat	-21 826,57 €
			Résultat Reporté		55 666,76 €
			Résultat Global		33 840,19€
Section Investissement					
Dépenses	11 675,10 €	Recettes	7 962,45 €	Résultat	-3 712,65 €
			Résultat reporté		-6 685,45 €
			Résultat Global		-10 398,10 €
			Résultat de clôture global		23 442,09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2017 de la Caisse des écoles.

Madame le Maire réintègre la salle des délibérations.

Arrivée de Monsieur MORIN Franck 19 h 30.

Affectation des résultats 2017 aux budgets 2018.

- Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2017 et après en avoir délibéré par 11 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation de résultat 2017 du budget principal de la commune de la manière suivante :

Investissement :

Article 001 : Déficit d'investissement reporté	288 557,16 €
Article 1068 : Affectation complémentaire en réserve	456 557,16 €

Fonctionnement :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté	2 933 117,80 €
--	----------------

- **Lotissement les Mimosas**

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2017 et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'affectation de résultat 2017 du budget Lotissement les Mimosas de la manière suivante :

Investissement :

Article 001 : Déficit d'investissement reporté 71 396.52 €

Fonctionnement :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté 43 128.53 €

- **Lotissement le Petit Bois**

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2017 et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'affectation de résultat 2017 du budget Lotissement le Petit Bois de la manière suivante :

Investissement :

Article 001 : Déficit d'investissement reporté 215 288,17 €

Fonctionnement :

Article 002 : Déficit de fonctionnement reporté 3 547,36 €

- **Multiservices**

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2017 et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'affectation de résultat 2017 du budget Multiservices de la manière suivante :

Investissement :

Article 001 : Excédent d'investissement reporté 5 368,97 €

Fonctionnement :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté 14 435,83 €

- Caisse des écoles

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2017 et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration de la Caisse des écoles décide d'approuver l'affectation de résultat 2017 du budget de la Caisse des écoles de la manière suivante :

Investissement :

Article 001 : Déficit d'investissement reporté 10 398.10 €

Fonctionnement :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté 23 442.09 €

03.18. III – Devis enfouissement ligne EDF zone médico sociale

Madame le Maire présente à l'assemblée un devis d'ENEDIS relatif à l'enfouissement de la ligne haute tension située sur la future zone médico sociale pour un montant de 14 350,09 € H.T soit 17 220,11 € T.T.C.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à signer le devis d'ENEDIS pour un montant de 14 350,09 € H.T soit 17 220,11 € T.T.C.**
- **Autorise le paiement de ces travaux par acompte.**

03.18.IV – Subvention caisse des écoles

Madame le Maire informe l'assemblée que la Caisse des Ecoles sollicite le versement d'un acompte de la subvention annuelle à hauteur de 5 000 euros afin de pouvoir mandater les diverses factures et salaires du mois de mars.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve le versement d'un acompte de la subvention annuelle à la Caisse des Ecoles à hauteur de 5000 €,**
- **autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs au versement de cette subvention,**

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 657361 du budget de la commune.

03.18.V -Compte Personnel de Formation – Frais de déplacement

Madame le Maire rappelle la délibération du 01 mars 2018 relatif à la prise en charge des frais Pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie au titre du compte personnel d'activité.

Elle indique également que les frais de déplacement peuvent être pris en charge pour tout ou partie. Elle demande à l'assemblée de délibérer sur ce point.

Le conseil Municipal après avoir délibéré décide par 11 voix pour et 2 abstentions :

De ne pas prendre en charge les frais de déplacement liés à la formation suivie au titre du compte personnel d'activité.

03.18.VI – Divers

Madame le Maire donne lecture d'un document d'information de TIGF sur les opérations de forage des nouveaux puits sur la commune de LUSSAGNET.

Monsieur MENACQ Bernard signale qu'un riverain quartier Lahittère se plaint d'eau stagnante dans le fossé. Cette information sera transmise à la CCBA s'agissant d'une voie communale.

La séance est levée à 20 h 40

Le Maire,

MME FEUILLET GALABERT PATRICIA

Le Secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal
Affiché le :